



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 4^{er} mars 2022

Monsieur le Directeur général
du CCAS de la Ville de Nice

Objet : Recrutement et profil des hôtes des Pensions de familles

Monsieur le Directeur général,

Nous avons découvert sur Domus l'annonce de vacance de poste concernant l'hôte de la pension de famille « La Goutte de Lait » et sommes inquiets sur le profil retenu pour les candidats, qui ne relève que de la Catégorie C.

En effet, les préconisations sur « La fonction et le rôle des hôtes de pension famille » de la Fondation Abbé Pierre et « le Guide de la pension de famille » réalisé par l'UNAF0, validé par le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités territoriales, permettent de mieux cerner les missions des hôtes, la nature de l'accompagnement proposé aux résidents et le profil des professionnels assurant cette fonction, qui en découle.

Il y est précisé que « *du fait des profils hétérogènes des personnes logées en pension de famille, l'état de santé et de vulnérabilité de certains nécessitent un accompagnement de proximité au quotidien, afin de favoriser leur accès aux droits et aux soins* ». Les hôtes doivent avoir des savoir-faire et des savoir-être, et donc avoir des qualifications professionnelles spécifiques, acquises par une formation qualifiante et par une expérience professionnelle.

De ce fait, les employeurs recrutent majoritairement des travailleurs sociaux (assistant social, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale) ou des agents sociaux ayant reçu une formation qualifiante (travailleur en intervention sociale familiale, moniteur éducateur). Lorsqu'il y a 2 professionnels, l'autre professionnel peut alors être un agent d'accueil ou un animateur.

Pour rappel, « *l'hôte a pour mission l'organisation et l'animation de la vie quotidienne, l'accompagnement individuel renforcé, la régulation du groupe et la gestion locative. Il veille au bien-être collectif, à la qualité de l'accueil, au bon fonctionnement de la PF étant garant*

du cadre et de la sécurité, et à la coordination des acteurs du projet. Il contribue ainsi aux liens avec les partenaires du site, partenaires extérieurs et bénévoles ».

Alors que les cadres hiérarchiques du secteur social ont été clairs sur la nécessité de recruter un hôte formé et expérimenté, notamment de catégorie A, nous regrettons que leurs recommandations n'aient pas été prises en compte.

Le recrutement de ces agents ne peut pas essentiellement reposer sur des impératifs d'ordre budgétaire. L'expertise des cadres du secteur social doit être entendue.

En effet, les incidents liés aux vulnérabilités et aux pathologies des résidents sont susceptibles d'avoir lieu, et seul un professionnel qualifié sera en mesure de les gérer.

La garantie, donnée par Madame la Vice présidente du CCAS, lors du Comité technique du 8 février 2022, de rechercher un professionnel ad hoc et si nécessaire de catégorie A, nous laisse espérer le recrutement d'un agent formé et compétent, capable d'assurer correctement l'ensemble des missions requises.

Nous vous demandons donc de bien vouloir prendre en compte ces éléments pour le recrutement de l'hôte de la pension de famille « La Goutte de lait » et de celui à venir pour l'hôte de la pension de famille « Fontaine de la Ville ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

**p/o le Syndicat CGT NMCA
le Coordinateur CCAS**

Andrew RENAULT

